

# Assemblée générale du 21 avril 2007

Le 21 avril 2007, à 9 heures, Monsieur le président Gérard Delvaux a ouvert la vingt-et-unième assemblée générale de l'Institut. À cette occasion, outre de nombreuses personnalités du monde économique et judiciaire, un millier de membres s'étaient déplacés à l'Auditorium 2000 du Parc des Expositions de Bruxelles, au Heysel. Vous trouverez ci-dessous le compte rendu de cette assemblée.

## Composition du bureau

Le bureau était composé de : Messieurs Gérard Delvaux, président, Erwin Vercaemmen, vice-président, Benoît Vanderstichelen, secrétaire-trésorier, et Madame Christiana Baert, secrétaire, assistés de Monsieur Éric Steghers, directeur général.

## Désignation des scrutateurs et élection du président

L'assemblée générale des membres procède à la désignation des scrutateurs et à l'élection du président.



Gérard Delvaux, président

## Allocution de Monsieur Gérard Delvaux, président

Le président Gérard Delvaux énumère les actions qu'il a menées au cours de ces trois années, en symbiose avec le Conseil, pour dynamiser notre Institut. Sur le plan européen, il tient à mettre deux points en évidence :

1. Les directives européennes prévoyaient la possibilité d'étendre l'application des normes IAS/IFRS aux PME. Il a fallu démontrer au monde politique et économique les implications coûteuses d'un tel référentiel, dont la complexité de la mise en application risquait de donner moins de transparence à l'utilisateur des comptes annuels, du moins pour les PME qui représentent à 90 % le tissu économique de la Belgique. L'orateur attire l'attention des membres sur le fait qu'il ne conviendrait pas que la Commission européenne adopte un relèvement significatif des seuils qualifiants de la notion de PME au nom de la simplification administrative. M. Gérard Delvaux soutient la position de la Commission des Normes comptables : celle d'une amélioration ou d'une modernisation du référentiel comptable belge tenant compte d'une évolution du contexte économique et législatif depuis 1975.

2. Quant à l'alignement de la déontologie sur le Code de déontologie de l'IFAC, M. Gérard Delvaux précise qu'un important document rédigé au sein de la

Commission des conseils fiscaux – présidée par M. Jos De Blay – a été analysé et discuté par le Conseil, et sera bientôt transmis pour avis au Conseil supérieur des Professions économiques. Ce document donnera naissance, dans les prochains mois, au nouvel arrêté royal de déontologie, qui reprendra les règles fondamentales de l'indépendance, pierre angulaire des professions d'expert-comptable et de conseil fiscal. M. Gérard Delvaux rend hommage aux travaux d'analyse et de rédaction menés par les membres de la commission durant plus d'un an, avec l'appui scientifique de Mesdames Liesbet Dhaene et Sandrine Ghilain.

Au niveau belge, le président a agi afin de rapprocher l'Institut et ses membres à travers la mise en route opérationnelle de départements dotés, dès le départ, d'objectifs précis à atteindre, à savoir :

1° une information professionnelle plus rapide, plus riche, par l'informatisation du bulletin d'information *IEC-info* ;

2° un meilleur encadrement du stage : fixation d'objectifs à atteindre et suivi accru du stagiaire en collaboration avec les maîtres de stage en sont les nouvelles lignes directrices. Une refonte importante du déroulement du stage d'expert-comptable et de conseil fiscal a été initiée. M. Gérard Delvaux remercie le président, M. Joseph Van Wemmel, la vice-présidente, Mme Christine Cloquet, et les autres membres de la Commission de stage ainsi que le personnel du service du stage, sous la direction de Mme Chantal Vandendriessche, et le directeur général de l'Institut, M. Eric Steghers, pour les efforts consentis au bon déroulement du stage, compte tenu des multiples tâches qui incombent à ce département clé.

Le président souligne que la mise en place, depuis 2005, du journal de stage électronique permet désormais, d'une part, au maître de stage d'être davantage impliqué dans sa relation de stage et, d'autre part, à la Commission de stage de mieux assister les stagiaires en les suivant mensuellement et en les réorientant dès que possible si elle estime que le stage est trop restreint en termes de diversification des missions. De même, les séminaires ont été revus pour aborder des sujets plus pointus, les tests intermédiaires se sont multipliés, les examens d'aptitude ont été étoffés. Quant à l'accès à la profession d'expert-comptable et de conseil fiscal, le Conseil de l'IEC a décidé de maintenir sa position initiale, à savoir qu'en fin de stage, le stagiaire doit posséder une qualification équivalente au *master* ;

3° la mise en place d'un dialogue permanent avec l'IPCF et l'IRE à travers le comité interinstituts, mais également par les contacts que les présidents entretiennent régulièrement. Un tel dialogue s'est notamment traduit par la rédaction d'une revue commune aux trois instituts. M. Gérard Delvaux remercie MM. André Killesse et Marcel-Jean Paquet pour leur soutien permanent ainsi que les vice-présidents Pierre P. Berger et José Pattyn ;

4° le renforcement des relations publiques tant au niveau des différents ministères de tutelle : les ministres Sabine Laruelle et Marc Verwilghen, et également le vice-Premier ministre Didier Reynders, au niveau des Régions flamande et wallonne, qu'au niveau des acteurs économiques des grandes et petites entreprises.

M. Gérard Delvaux cite d'autres actions conjointement menées, parmi lesquelles :

- le protocole de concertation, dit « Protocole Jamar », signé le 15 juillet 2005 avec l'Administration et le secrétaire d'État à la Modernisation des Finances et à la Lutte contre la fraude fiscale, Hervé Jamar. D'une importance capitale pour notre profession, ce protocole structure une communication nécessaire avec les autorités directement concernées par notre activité professionnelle ;
- la concertation entre Madame la ministre des Classes moyennes, Sabine Laruelle, et l'Institut pour l'élaboration d'arrêtés royaux, et notamment pour la résolution de la problématique des faux indépendants ;
- le dialogue nourri avec la compagnie d'assurances RC professionnelle, notamment dans le cadre de la Commission des sinistres ;
- le soutien apporté à la Commission des Normes comptables dans le développement de la législation relative au régime comptable des ASBL ;
- la formation permanente : une nouvelle norme devra bientôt être ratifiée et entrera en vigueur sous le nouveau Conseil.

M. Gérard Delvaux attire également l'attention de l'assemblée sur la possibilité qui est offerte à l'expert-comptable externe ou au conseil fiscal externe de remplir une mission d'administrateur « externe » ou « indépendant ». Cette mission ne découle pas directement du Code des sociétés, mais de deux codes de *corporate governance*, le Code Lippens et le Code Buysse. Selon le président, deux raisons justifient l'importante plus-value que le recours à un expert-comptable

externe est, en la matière, susceptible d'apporter. D'une part, des obligations strictes à respecter en matière d'indépendance découle *de facto* une approche objective qui tient compte également de l'intérêt social. D'autre part, ses compétences dans la vérification et le redressement des documents comptables garantissent une analyse approfondie des comptes annuels souhaitée par le conseil d'administration. De surcroît, l'expert-comptable externe ou administrateur indépendant peut fournir toute l'assistance nécessaire au conseil d'administration, en donnant un avis objectif sur la structure financière et comptable de la société et sur sa rentabilité.

Le président rappelle brièvement les conditions fixées par le Conseil de l'IEC à l'expert-comptable et au conseil fiscal externes pour accepter et prêter un mandat d'administrateur « externe » ou « indépendant » dans une société commerciale.

Le président évoque l'échec du projet de fusion des instituts, à savoir la réunion de l'IPCF et de l'IEC. M. Gérard Delvaux reste persuadé qu'il appartiendra au prochain Conseil de remettre l'ouvrage sur le métier afin d'éviter qu'en raison de l'absence concomitante de concertation avec les professionnels concernés, elle ne se traduise par des réglementations d'ordre général, ignorantes des spécificités de chaque profession.

Dans ce cadre, trois volets du projet lui paraissent devoir à court terme se traduire en mesures concrètes :

1. Le renforcement des missions fiscales spécifiques dévolues aux conseils fiscaux et aux experts-comptables avec en parallèle la transition du titre de conseil fiscal vers une profession à part entière. De nombreux confrères ont développé une maîtrise professionnelle en fiscalité, qui peut s'inscrire dans le cadre de monopoles partagés avec d'autres professionnels reconnus ;

2. La limitation de la responsabilité professionnelle des experts-comptables et des conseils fiscaux externes ;

3. La possibilité de s'associer entre professionnels du chiffre au sein d'une même structure professionnelle. À ce sujet, un projet d'arrêté royal a été rédigé par le présent Conseil en matière de société professionnelle.

M. Gérard Delvaux termine en remerciant chaleureusement ses confrères du Conseil, le personnel de l'Institut

ainsi que le directeur général, Éric Steghers, et ses adjoints, Roger Lassaux et Rutger Van Boven, qui ont soutenu avec courage, fermeté et détermination l'ensemble des projets réalisés.

#### Résultat de l'élection du président et désignation de la vice-présidente

- Pour le mandat de président, Monsieur André Bert, expert-comptable et conseil fiscal, est élu avec 1 271 voix.
- Pour le mandat de vice-présidente, est désignée Madame Micheline Claes, expert-comptable et conseil fiscal (candidature unique).

#### Élection des membres du Conseil et des commissaires

L'assemblée générale des membres procède à l'élection des membres du Conseil.



Erwin Vercammen, vice-président

#### Allocution de Monsieur Erwin Vercammen, vice-président

M. Erwin Vercammen souhaite revenir sur les principales réalisations de l'an dernier. Il évoque à son tour les activités déployées depuis 2005 par le groupe de travail présidé par M. Jos De Blay et chargé de vérifier l'adéquation des règles de déontologie existantes par rapport aux évolutions internationales et aux spécificités de la fonction de conseil fiscal. Il remercie expressément le président et les membres du groupe de travail pour le rôle qu'ils ont joué dans les travaux de ce groupe de travail.

Le vice-président précise ensuite que, eu égard à la « huitième directive » européenne du 17 mai 2006, qui impose une réglementation extrêmement libérale en ce qui concerne les conditions auxquelles une société professionnelle doit satisfaire, et vu que d'autres professions libérales économiques s'orientent d'ores et déjà vers des conditions moins sévères, le Conseil de l'Institut a plaidé en faveur d'un cadre plus souple en ce qui concerne la société professionnelle. Il précise qu'un avant-projet d'arrêté royal se trouve sur la table du ministre compétent, en vue d'ouvrir davantage l'actionnariat et l'administration d'une société professionnelle à d'autres professions économiques.

Il n'omet pas de mentionner les quelques défis futurs que le législateur européen a réservés aux experts-comptables et conseils fiscaux, tels que la directive du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, qui fixe les règles qu'un professionnel étranger doit prendre en considération s'il veut s'établir dans un autre État membre et continuer d'y exercer sa profession, et la directive du 27 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur (dite « directive Bolkestein »), qui aura sans aucun doute des répercussions sur la profession d'expert-comptable et de conseil fiscal.

Le vice-président met en exergue les travaux entamés l'an dernier par la Commission informatique, qui a entrepris de rechercher des logiciels destinés à améliorer la rentabilité des petits et moyens bureaux, qui s'intéresse aux logiciels de suivi des échéances, qui poursuit la numérisation des processus, notamment l'échange de factures par voie électronique, et qui est également attentive à la protection des bureaux au niveau du réseau – tant interne qu'externe –, de sorte qu'un sous-groupe de travail a été mis sur pied afin de répertorier les problèmes existants et de créer une plateforme d'échange d'expériences.

Concernant le site Internet de l'Institut, M. Erwin Vercammen précise qu'une base de données reprenant des liens actualisés a été créée, qui sera opérationnelle dès cette année.

Au sujet des négociations avec le Service d'études et de documentation patrimoniale du SPF Finances, M. Erwin

Vercammen indique que, l'an dernier, elles ont fait l'objet d'un développement particulier, dès lors que l'Institut a l'intention d'autoriser tous ses membres à accéder aux données du cadastre *via* le site Internet. L'accent est mis sur la recherche de synergies potentielles afin de rationaliser et limiter les coûts y afférents, tenant compte de la législation applicable en matière de respect de la vie privée et de l'identification de la personne qui demande ces informations. Le vice-président remercie les membres de la Commission informatique et des différents sous-groupes de travail pour leur enthousiasme permanent et l'énergie extraordinaire qu'ils ont déployés.

En ce qui concerne le rôle que l'expert-comptable et le conseil fiscal peuvent jouer dans le cadre du débat sur la *corporate governance*, le vice-président établit deux constats. Premier constat : l'expert-comptable externe et le conseil fiscal externe peuvent parfaitement remplir les fonctions d'administrateur « indépendant » ou « externe » pour une entreprise. L'indépendance revêtant une importance capitale pour ces professionnels, l'expert-comptable investi d'un mandat d'administrateur externe ne peut accepter aucune mission spécifique ou de contrôle portant sur les comptes annuels ou d'autres documents comptables. Second constat : conseillers privilégiés des entreprises, les experts-comptables et les conseils fiscaux seront les premiers à assurer la mise en œuvre des codes de *corporate governance* – le Code Buysse et le Code Lippens – dans les entreprises. À cet égard, l'Institut a décidé de soutenir un projet lancé par l'UNIZO afin d'élaborer un certain nombre d'outils pratiques et de listes de contrôle utiles à l'instauration d'une bonne gestion.

Dans le domaine des publications, M. Erwin Vercammen rappelle qu'une nouvelle revue (*Tax, Audit & Accountancy*), publiée conjointement par l'IEC, l'IRE et l'IPCF, a vu le jour début 2006 et que, par ailleurs, en 2006, tous les membres et stagiaires ont reçu un exemplaire gratuit du Code de droit fiscal. Il annonce l'envoi prochain du Code des impôts sur les revenus annoté, ainsi que d'un manuel reprenant les principales missions légales du Code des sociétés à l'intention des experts-comptables. Le vice-président saisit l'occasion pour mettre en exergue les actions menées par Mme Chris Baert, secrétaire du Comité exécutif, responsable au sein du Conseil des publications et membre du Comité de

rédaction de l'*IEC-info* et d'*Accountancy & Tax*, pour mettre à la disposition des membres et stagiaires des informations de qualité indispensables à l'exercice de la profession. Il l'en remercie chaleureusement.

M. Erwin Vercammen tient également à attirer l'attention sur les missions supplémentaires qu'en 2006, le législateur a confiées à l'expert-comptable externe, notamment par le biais de l'arrêté royal portant exécution du règlement européen relatif au statut de la société coopérative européenne. Comme ces missions, s'ajoutant à celles que le Code des sociétés attribue déjà à l'expert-comptable externe, doivent être exécutées en respectant la compétence propre à la profession d'expert-comptable externe, l'Institut a organisé, le 23 mars dernier, une journée d'étude portant sur les missions légales les plus courantes du Code des sociétés, à laquelle plus de 800 membres et stagiaires ont assisté.

Le vice-président fait observer que, l'an dernier, l'Institut a veillé à être présent aux salons d'entrepreneurs les plus importants, tels que le salon *Entreprendre 2007*, les *Financial Business Days*, le *Vlaamse startersdag*, le forum « *Comptabilité et métiers financiers* », le forum « *Boekhouding en financiële beroepen* ».

Enfin, le vice-président s'attarde un instant sur les récentes évolutions dans le cadre de la législation antiblanchiment, en particulier sur la loi-programme du 27 avril 2007 (*M.B.*, 8 mai 2007), qui prévoit l'obligation d'informer la CTIF en cas de présomption de fait ou d'opération susceptible d'être liée au blanchiment d'argent provenant d'une fraude fiscale grave et organisée. La notion de « *fraude fiscale grave et organisée* » est définie dans les travaux préparatoires. L'obligation d'informer la CTIF vaut également en cas de constatation de l'un des indicateurs mentionnés dans un arrêté royal délibéré en Conseil des ministres. L'Institut déplore cette initiative du législateur, non seulement parce qu'elle ne tient nullement compte des compétences et des diligences auxquelles le professionnel est astreint, mais parce que l'Institut n'a jamais été impliqué dans l'élaboration de ces critères. Cette nouvelle réglementation à venir introduit une discrimination et une concurrence déloyale entre nos membres conseils fiscaux et experts-comptables, et les professionnels de la fiscalité dont la profession n'est pas

réglementée. M. Erwin Vercammen y voit d'ailleurs un manque de respect pour la formation de qualité que notre Institut a dispensée pendant plus de 20 ans à ses jeunes confrères.

Le vice-président remercie sincèrement tous ceux qui soutiennent l'Institut, à savoir toutes les personnes actives dans les commissions d'agrément, les membres qui siègent dans différentes commissions, tant au sein de notre Institut qu'au niveau national ou international, les membres du Conseil et les membres du Comité exécutif, les *past presidents* Roger Vandelanotte, Raymond Krockaert et Johan De Leenheer, les collaborateurs de l'Institut sous la direction d'Éric Steghers, et ses adjoints Roger Lassaux et Rutger Van Boven. Il félicite également les stagiaires et les nouveaux confrères, et remercie tout spécialement le président, Gérard Delvaux, pour ces trois années de collaboration.

#### Résultats de l'élection des membres du Conseil et des commissaires

- pour le *mandat de membre francophone du Conseil* :
  - Madame Christine Cloquet, expert-comptable et conseil fiscal (1 332 voix),
  - Monsieur Benoît Vanderstichelen, expert-comptable et conseil fiscal (1 189 voix),
  - Monsieur Emmanuel Degrevé, conseil fiscal (935 voix) ;
  - Monsieur Bruno Colmant, expert-comptable et conseil fiscal (883 voix),
  - Monsieur Jean-Luc Killesse, expert-comptable et conseil fiscal (815 voix),
  - Monsieur Jean-Guy Didier, expert-comptable (695 voix) ;
- pour le *mandat de membre néerlandophone du Conseil* :
  - Monsieur Jos De Blay, expert-comptable et conseil fiscal (1 231 voix),
  - Madame Fredegonda Schelfhaut, expert-comptable et conseil fiscal (1 081 voix),
  - Monsieur Joseph Van Wemmel, expert-comptable (893 voix),
  - Monsieur Jacques Hellin, expert-comptable et conseil fiscal (858 voix),
  - Madame Sylva Troonbeeckx, expert-comptable et conseil fiscal (851 voix),

- Monsieur Lucien Ceulemans, expert-comptable et conseil fiscal (532 voix) ;
- pour le *mandat de commissaire effectif francophone*, Madame Denise Veranneman, expert-comptable et conseil fiscal (1 978 voix) ;
- pour le *mandat de commissaire effectif néerlandophone*, Madame Maria-Theresia Smet, expert-comptable et conseil fiscal (945 voix) ;
- pour le *mandat de commissaire suppléant néerlandophone*, Monsieur Jozef Van Beek, expert-comptable et conseil fiscal (406 voix), et Monsieur Émile Vankeerberghen, expert-comptable et conseil fiscal (205 voix).

### **Intervention de Monsieur Johan De Leenheer, *past president***

Au cours d'une brève allocution, Monsieur Johan De Leenheer rend hommage à la haute compétence, au professionnalisme et à la loyauté dont le président, Gérard Delvaux, a fait preuve au cours de son mandat de trois ans.

### **Intervention de Monsieur Benoît Vanderstichelen, trésorier**

Avec humour et élégance, Monsieur Benoît Vanderstichelen, trésorier, rend hommage à M. Gérard Delvaux et aux actions entreprises avec rigueur et ténacité durant sa présidence.

### **Intervention de Monsieur Philippe Verdonck, directeur de cabinet de Madame la ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture**

Le directeur de cabinet de la ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture salue « l'homme de conviction et de dialogue » qu'est Gérard Delvaux, mais aussi « plus qu'un compagnon de route, ... un ami véritable ».

### **Rapport financier**

Monsieur Benoît Vanderstichelen, secrétaire-trésorier, rend compte de la situation financière de l'Institut et commente les états financiers transmis aux membres.

### **Rapport des commissaires**

Madame Maria-Theresia Smet-Van Meerbeeck et Monsieur Christian Ronsse, commissaires, font rapport sur les comptes de l'année écoulée. En conclusion de leur rapport de commissaires, mandat qu'ils ont pu exercer dans un esprit de collaboration avec le Conseil et les services de l'Institut, en toute liberté et indépendance, ils confirment que les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2006, dont le total du bilan s'élève à 2 650 949,73 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 147 407,76 EUR après provision pour risques et charges (frais de fusion) de 70 000,00 EUR, sont exacts et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine de l'Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux, et que la comptabilité respecte les règles comptables légales, telles qu'elles sont appliquées en Belgique.

### **Présentation du budget 2007**

Monsieur Benoît Vanderstichelen, secrétaire-trésorier, présente ensuite le budget 2007. Le montant des cotisations pour les personnes physiques et les sociétés est indexé de 2 %, et la taxe obligatoire à la Cellule de traitement des informations financières (CTIF) est portée à 13,87 EUR.

Les membres de l'assemblée générale approuvent unanimement les comptes annuels 2006 et le budget 2007, ainsi que le montant indexé de 2 % pour les cotisations 2007.

À l'unanimité, les membres de l'assemblée générale donnent décharge aux membres du Conseil et au trésorier.

CATÉGORIES	COTISATIONS
<b>1) Personnes physiques - membres internes</b>	325,00
Une réduction de 50 % est accordée aux :	
a) nouveaux membres internes agréés en 2007, 2006, 2005, après accomplissement d'un stage de 3 ans	162,50
b) membres internes pensionnés	162,50
<b>2) Personnes physiques - membres externes</b> (y compris taxe obligatoire CTIF, Cellule de traitement des informations financières, 13,87 EUR)	501,33
Une réduction de 50 % est accordée aux :	
a) nouveaux membres externes agréés en 2007, 2006, 2005, après accomplissement d'un stage de 3 ans (y compris taxe obligatoire CTIF, Cellule de traitement des informations financières, 13,87 EUR)	257,60
b) membres externes pensionnés (y compris taxe obligatoire CTIF, Cellule de traitement des informations financières, 13,87 EUR)	257,60
<b>3) Sociétés professionnelles</b>	
– unipersonnelles	185,70
– autres	464,25
<b>4) Stagiaires (frais administratifs)</b>	100,00
<b>5) Stagiaires (droit d'inscription)</b>	125,00

### Récapitulatif des décisions prises par l'assemblée générale

L'assemblée générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité :

- élection du président ;
- désignation de la vice-présidente ;
- élection des membres du Conseil ;
- désignation de deux nouveaux commissaires effectifs, un francophone et un néerlandophone ;
- désignation de deux commissaires suppléants néerlandophones ;
- approbation des comptes de l'exercice écoulé ;
- approbation du budget pour 2007, le montant des cotisations pour les personnes physiques et les sociétés étant indexé de 2 %, et la taxe obligatoire à la Cellule de

traitement des informations financières (CTIF) étant portée à 13,87 EUR ;

- décharge donnée aux membres du Conseil, au trésorier et aux commissaires.

### Partie académique

Le président Gérard Delvaux a eu le plaisir d'accueillir Monsieur Rudy Aernoudt, secrétaire général au département Économie, Science et Innovation du gouvernement flamand, pour la partie académique de l'assemblée générale. Monsieur Rudy Aernoudt a fait un exposé sur le thème « *Beyond the knowledge 'economy'* ». Vous trouverez les transparents de son exposé sur notre site Internet [www.iec-iab.be/publications/autres\\_éditions\\_IEC](http://www.iec-iab.be/publications/autres_éditions_IEC). ●